

Cadre réservé à l'association

Date de l'adhésion :

Numéro d'adhérent :

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone fixe : Mobile :

Je souhaite recevoir la newsletter

Bulletin à déposer au local de Robin des Bio aux heures d'ouvertures.

Pour devenir adhérent de l'association et pouvoir profiter du magasin , deux formalités vous seront demandé :

- **La cotisation** : elle est annuelle et s'élève à 15 €. La cotisation permet de soutenir la vie associative de Robin des Bio (animation, organisation de manifestations,...) . Le règlement se fait de préférence par chèque. Le renouvellement a lieu dans les trois premiers mois de l'année.
- **L'adhésion** : elle s'élève à 46€ et contribue au financement d'une partie du stock nécessaire au bon fonctionnement du magasin. En cas de départ volontaire de l'association, l'adhésion est restituable sur demande du futur ex-adhérent. Si aucune cotisation n'est faite durant trois années consécutives, l'adhésion prend fin et l'association s'octroie le droit de récupérer cette somme.

Adhérer, c'est aussi s'engager à sa manière dans la vie associative et la réalisation des objectifs de l'association.

- Par l'aide aux permanents dans leurs activités (rangement, nettoyage, organisation).
- Par la participation à l'assemblée générale et aux commissions.
- Par la participation aux manifestations diverses (festivals, repas entre adhérents...).
- Par la prise d'initiatives

Pour en savoir plus sur la vie associative, n'hésitez pas à consulter le tableau d'affichage présent dans le magasin ou le site internet sur la page '[Vie associative](#)'.